

4) Monsieur MARCHAL Daniel Etienne Marie Louis, né à Auderghem le 8 février 1954 (numéro national : 54 02 08 111 21), époux de Madame STALS Paule Marie Jacqueline Jeanne Françoise, domicilié à Niamey (Niger), BP 11246.

Marié sous le régime de séparation des biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Pierre Oblin, notaire ayant résidé à Villers-le-Bouillet, le 31 décembre 1981, régime non modifié à ce jour ainsi déclaré.

5) Madame MARCHAL Chantal Marie Thérèse Fernande, née à Auderghem le 3 septembre 1949 (numéro national : 49 09 03 118 11), épouse de Monsieur KANTOROWICZ Andrés Esteban, domicilié à (1410) Waterloo, avenue des Rossignols 12.

Mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par le notaire Paul Van Der Linden, à Anderlecht, le 10 janvier 1973, lequel régime n'a fait l'objet ni de déclaration de maintien, ni d'acte modificatif, ainsi déclaré.

d La comparante prénommée sub A 1) est ici représentée par Madame MARCHAL Chantal, prénommée, dont l'identité a été établie au vu de la carte d'identité, en vertu en vertu d'un mandat général passé en l'étude du Notaire Michel Cornelis le 2 octobre 2007 enregistré au premier bureau de l'enregistrement d'anderlecht le 5 octobre 2007 volume 44 folio 22 case 3, dont une expédition restera ci-annexée.

d Les comparants prénommés sub A) 2 à 4 sont ici représentés par Madame MARCHAL Chantal, prénommée, dont l'identité a été établie au vu de la carte d'identité, en vertu d'une procuration reçue par le notaire Michel Cornelis, prénommé, le 8 avril 2010, dont une expédition restera ci-annexée.

De première part,

Ci-après également dénommés : "le vendeur" ou "les vendeurs".

B. Monsieur COLSON Jacques Louis Joseph Jules, né à Merbes-le-Château le 2 septembre 1950 (numéro national : 50 09 02 081 02), divorcé, non remarié, domicilié à (1030) Schaerbeek, avenue de l'Emeraude 39/b004.

De seconde part,

Ci-après également dénommé : "l'acquéreur" ou "les acquéreurs".

Comparant dont l'identité a été établie au vu de la carte d'identité.